

Strasbourg, le 25 février 2016

## Communiqué de presse

### **Insee Analyses Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine N°3 Février 2016**

## **160 000 travailleurs frontaliers en ACAL**

La région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine est la région métropolitaine la plus concernée par le travail frontalier : en 2012, elle rassemble 44 % des 359 800 personnes qui résident en métropole et qui déclarent travailler dans un pays voisin, dont la quasi-totalité de ceux qui se rendent en Allemagne et au Luxembourg.

Les **159 600 frontaliers d'ACAL** (7 % de la population active occupée de la région) se concentrent pour 96 % dans quatre départements, la moitié d'entre eux résidant dans les zones d'emploi de Thionville (33 800), de Longwy (22 200) et de Saint-Louis (23 100).

Comparés à l'ensemble des actifs occupés de la région, les frontaliers sont plus souvent salariés (97 %, soit + 6 points) et occupent généralement un emploi stable. Ils ont davantage le statut d'ouvrier (38 %, + 12 points), travaillent dans l'industrie (30 %, + 12 points), et sont plus souvent des hommes (63 %, + 10 points).

Le Luxembourg est devenu le premier pays de destination des frontaliers d'ACAL : 69 000 navetteurs y travaillent en 2012, en progression de 33 000 depuis 1999 (particulièrement dans les services aux entreprises et les activités financières et d'assurance).

Avec une baisse de 21 % du nombre de frontaliers depuis 1999, notamment dans l'industrie, l'Allemagne a perdu sa première place des pays de destination des navetteurs d'ACAL. En 2012, 46 000 résidents d'ACAL travaillent outre-Rhin : les emplois dans l'industrie prédominent encore et la moitié des frontaliers sont ouvriers.

Le nombre de navetteurs se rendant en Suisse progresse depuis 1999 et s'élève à 36 100 en 2012. Ils occupent des postes de cadre pour 19 %. L'industrie suisse, notamment pharmaceutique, offre de nombreux emplois aux frontaliers.

Les travailleurs frontaliers vivent davantage en couple et sont plus souvent deux à travailler. En 2012, 97 400 « couples frontaliers » résident en ACAL, dont 20 000 où les deux conjoints travaillent de l'autre côté de la frontière.

Les navetteurs déclarant comme nationalité celle d'un pays limitrophe sont de plus en plus nombreux : en 2012, ils sont 19 700 « frontaliers de résidence » en ACAL, dont 13 600 de nationalité allemande.

---

**Publiable le 26 février 2016 à 5h00**

---

**Contacts presse :** Véronique Heili  
(Strasbourg)

Catherine Durand  
(Reims)

Brigitte Militzer  
(Nancy)

☎ 03 88 52 40 77

[veronique.heili@insee.fr](mailto:veronique.heili@insee.fr)

☎ 03 26 48 66 60

[dr51-communication-externe@insee.fr](mailto:dr51-communication-externe@insee.fr)

☎ 03 83 91 85 19

[brigitte.militzer@insee.fr](mailto:brigitte.militzer@insee.fr)

Nos publications sont consultables sur le site : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=collections-regionales/acal/publications.htm>